



Puis-je porter plainte pour une violation de domicile?

Par **jessicas**, le **08/09/2008** à **22:28**

Bonjour,
Je suis locataire d'un logement social. La résidence est en cours de réhabilitation. Vendredi soir à 18 heures, une note manuscrite ni datée, ni signée, sans en-tête, prie les locataires de vider les caves pour le lundi matin avant travaux. Le délai étant trop court et le mode d'information incorrect, je téléphone au service clientèle qui m'assure avertir le chef de secteur en demandant un délai. La personne m'informe que c'est une atteinte à l'espace privée que de forcer la cave. En rentrant du travail ce lundi soir, nous constatons que notre porte de cave a été arrachée. Nous appelons la police qui nous dit que nous ne pouvons pas porter plainte. J'aimerais savoir quels sont nos droits, et les démarches que nous pouvons accomplir contre le bailleur.
Avec tous mes remerciements.